

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars, à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 février, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SAMPIERI Jean-Pierre, VAUTRIN Marie Gabrielle
Présents : 11	Etaient absents : BERQUEZ QUILICHINI Zélia, TOMASI Jean-Vincent
Votants : 13	Etaient représentés : POLVERINI Jérôme, SANTARELLI Félix
	Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe
	Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Objet : Demande de subvention à la Collectivité de Corse au titre du PACTE Paesi Vivi 2026-2031 pour l'équipement de la Maison d'Assistantes Maternelles

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

La délibération n° 2025-12 présentée au Conseil Municipal le 14 février 2025 a permis d'entériner le projet de réalisation de la Maison d'Assistantes Maternelles, situé au 555 Stritta di u Piattonu.

Afin de favoriser l'installation des assistantes maternelles, dans les meilleures conditions possibles, il est proposé de participer à l'acquisition du mobilier et de différents équipements indispensables à l'exercice de leurs missions.

A cet effet, le plan de financement proposé ci-dessous comporte, d'une part, la demande de subvention à la Collectivité de Corse au titre du PACTE Paesi Vivi 2026-2031 (ex-Dotation Quinquennale) et, d'autre part, le montant prévisionnel restant à la charge de la commune.

Le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention est le suivant :

	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Estimation	11 569 €	20 %	2 313,79 €	13 882,79 €


Sources de financement	Taux	Financement attendu
Fonds propres	20 %	2 313,80 €
PACTE Paesi Vivi 2026-2031 Collectivité de Corse	80 %	9 255,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : De solliciter la Collectivité de Corse au titre du PACTE Paesi Vivi 2026-2031 pour un montant de 9 255,20 € en vue d'équiper la future Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de la commune de Pianottoli-Caldarello.

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>09/03/2026</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 6 mars 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/03/2026</p> <p>Le Maire, Charles-Heinr BIANCONI</p> 
---	--